

École Bel-Essor - Bilan annuel 2013-2014

1. LES ENFANTS DE BEL-ESSOR ET LEUR MILIEU

L'école Bel-Essor est une école spécialisée de la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) qui accueille chaque année des élèves, garçons et filles, déficients intellectuels moyens, sévères et profonds, avec ou sans handicap physique ou sensoriel associé. De niveau préscolaire et primaire, l'école accueille des élèves âgés de 4 à 12 ans. La langue d'enseignement est le français bien que l'école accueille des élèves de diverses nationalités. Les élèves proviennent d'une quinzaine de localités de la Rive-Sud de Montréal et sont véhiculés par un transport scolaire adapté.

Cette école spécialisée est régie par la Loi de l'instruction publique (L.I.P. 180), qui vise, pour ses élèves, l'acquisition de compétences essentielles dans les domaines de développement suivants : l'autonomie, le moteur, le cognitif, la communication, le social et l'affectif.

Cette petite école d'une centaine d'élèves offre une prise en charge structurée et humaine; elle dégage au quotidien une ambiance qui favorise les apprentissages. Elle offre un enseignement de qualité et un encadrement des plus sécuritaires grâce à la qualité et au dévouement de tout son personnel. Nous visons le plein épanouissement de tous nos élèves, car ils sont au centre de nos actions et au cœur de notre mission éducative.

2. L'INSTANCE DE BEL-ESSOR

Le conseil d'établissement (C.É.) est l'instance de notre école; il est composé de parents et de représentants de l'école. Les parents sont élus pour un mandat de deux ans lors d'une assemblée générale de parents au début de l'année scolaire.

Les parents qui siègent au C.É. ont la responsabilité d'adopter le projet éducatif de l'école, de voir à sa réalisation et de procéder à son évaluation. Également, ils adoptent le budget annuel, approuvent notamment les règles de conduite et les mesures de sécurité, l'orientation générale et les modalités d'application du régime pédagogique. Ils peuvent également être consultés à d'autres égards, notamment au regard des critères de sélection de la direction de l'école.

Le C.É. est d'abord et avant tout un lieu de discussions où règne une collaboration étroite entre tous et toutes dans le seul but de mettre à la disposition des élèves de l'école une variété de moyens pour développer leurs capacités et augmenter leur bien-être.

École Bel-Essor - Bilan annuel 2013-2014

2.1 Composition du C.É. 2013-2014

Parents

Monsieur Martin Leblanc, vice-président (1^{re} année du mandat)

Madame Sophie Levesier (1^{re} année du mandat)

Madame Anik Léveillé, présidente (2^e année du mandat)

Monsieur Étienne Brisson (1^{re} année du mandat)

Monsieur Marc Sauvé (2^e année du mandat)

Personnel enseignant

Madame Guylaine Surprenant

Madame Michèle Larose

Madame Annie Couture

Personnel professionnel

Madame Diane Langlois, psychologue

Personnel de soutien

Madame Jo-Ann Thiébaud, PEH

Direction

Madame Chantal Sauvé, directrice

Représentant de la communauté

Il n'y avait aucun représentant de la communauté pour l'année 2013-2014.

3. BILAN ANNUEL 2013-2014

Conformément à l'article 82 de la Loi sur l'instruction publique, le C.É. de l'école Bel-Essor de Longueuil présente son rapport annuel. Le document présente l'ensemble des sujets abordés tout au long de l'année scolaire 2013-2014 ainsi que les conclusions et résultats qui en ont résulté :

- 3.1 Évaluation des règles budgétaires de la CSMV
- 3.2 Sécurité en transport adapté
- 3.3 Fondation Bel-Essor
- 3.4 Service de garde
- 3.5 Plans de réussite 2013-2014 et 2014-2015
- 3.6 Plans de lutte contre l'intimidation 2012-2013 et 2013-2014
- 3.7 Budget révisé 2013-2014
- 3.8 Budget annuel 2014-2015
- 3.9 Activités éducatives
- 3.10 Stationnement
- 3.11 Restructuration des différents quartiers de l'école

École Bel-Essor - Bilan annuel 2013-2014

En 2013-2014, le C.É. a tenu six séances régulières. Les assemblées ont eu lieu les 23 septembre et 20 novembre 2013 ainsi que les 15 janvier, 19 février, 16 avril et 5 juin 2014.

3.1 Évaluation des règles budgétaires de la CSMV

À l'automne 2013, Madame Sauvé a reçu un accusé réception de la ministre Malavoy à la suite d'une lettre envoyée par le C.É. en hiver 2013 concernant la répartition des budgets, mais rien d'autre par la suite. Par contre, en juin 2014, Madame Sauvé a reçu une directive l'autorisant à pouvoir utiliser le budget alloué à l'achat de livres à d'autres achats plus appropriés aux besoins spécifiques de la clientèle de l'école Bel-Essor.

3.2 Sécurité en transport adapté

Madame McGraw qui travaille au ministère du Transport a confirmé à monsieur Bovet de l'OPHQ qu'un règlement est finalement passé : les conducteurs doivent tous suivre une formation de quinze heures. De plus, la berline est considérée comme un autobus scolaire, alors les mêmes règlements s'appliquent.

Par ailleurs, les observations des membres du personnel de Bel-Essor et du CMR sont rapidement rapportées pour que des ajustements soient faits dès qu'un incident est observé. Au niveau provincial, monsieur Martel continue aussi de faire des inspections régulièrement, et selon lui, la sécurité dans les berlines s'est beaucoup améliorée et rien de bien majeur n'est à rapporter.

3.3 Fondation Bel-Essor

Madame Jo-Ann Thiébaud a continué sa belle implication au sein du C.A. de la Fondation nous permettant ainsi de garder un lien privilégié avec la Fondation.

À la suite de questionnements antérieurs au sujet du nom de la Fondation qui portait à confusion puisque les donations reçues ne sont pas exclusivement destinées aux élèves fréquentant l'école Bel-Essor, la Fondation a finalement opté pour le maintien du nom existant. La raison donnée par la Fondation est qu'un changement de nom aurait apporté certaines complications et aurait possiblement nui à sa situation financière puisque les donateurs connaissent la Fondation sous ce nom depuis sa création voilà de cela plusieurs années. Les donateurs ont un lien d'affection envers celle-ci, en particulier madame Janine Sutto qui fut sa porte-parole durant de nombreuses années. Par contre, il a été déterminé que la Fondation appuierait maintenant exclusivement l'école Bel-Essor et l'école Régionale du Vent-Nouveau, et que l'Académie Zénith serait dorénavant traitée à part de la Fondation pour voler de ses propres ailes.

La Fondation a aussi suggéré que chaque école organise une activité afin de ramasser ses propres fonds. Donc, une soirée BBQ pizza a eu lieu à l'école Bel-Essor en juin 2014 afin de

École Bel-Essor - Bilan annuel 2013-2014

donner la chance aux intéressés de venir visiter les locaux ainsi que de festoyer dans une ambiance conviviale tout en savourant de succulentes pizzas. Plus de 50 personnes ont assisté à ce souper et la somme récoltée a été de 4 000 \$. En 2014-2015, il est prévu qu'un évènement semblable ait lieu à l'école Régionale du Vent-Nouveau.

En 2013-2014, la Fondation a versé approximativement 3 500 \$ aux élèves de l'école Bel-Essor pour l'achat d'articles spécifiques aux besoins des élèves.

3.4 Service de garde

Dans son désir de faciliter l'accès aux services de garde dans les écoles de quartier pour les élèves de l'école Bel-Essor, le C.É. a contacté les présidences des comités EHDAA des deux principales Commissions scolaires dont les enfants fréquentent l'école Bel-Essor pour leur présenter les résultats du sondage réalisé en 2013.

La CSMV a été la première à réagir et à inviter les membres du C.É. à venir prendre parole lors de l'une de leurs assemblées en janvier 2014 pour expliquer au comité EHDAA toutes les difficultés rencontrées avec les services de garde des écoles de quartier. La réception a été très positive et la demande d'informer convenablement les écoles de quartier semble avoir été exaucée puisque chaque école primaire de la CSMV a été informée de son devoir d'accueillir les enfants à besoins particuliers auprès de leur service de garde et de leur offrir un service adéquat.

Du côté de la CSP, la présidente du comité EHDAA, madame Julie Diotte, s'est entretenue avec Madame Léveillé et a été informée des résultats du sondage et des problèmes rencontrés par les parents désirant inscrire ou ayant déjà inscrit leur enfant au service de garde de leur école de quartier. Mme Diotte a par la suite rapporté la problématique au comité EHDAA ainsi qu'à la représentante de l'organisation scolaire de la CSP, mais plus aucune nouvelle de la part du comité EHDAA dans les mois suivants. Madame Léveillé fera un suivi auprès de la personne responsable des services éducatifs à la CSP à l'automne 2014.

Finalement, le C.É. a aussi recommandé qu'à chaque début d'année scolaire, que les parents des élèves de Bel-Essor soient informés par écrit de leur droit d'avoir recours au service de garde de leur école de quartier pour prendre en charge leur enfant lors des périodes du matin et de l'après-midi et lors des journées pédagogiques, lorsque celles-ci coïncident avec celles de l'école Bel-Essor.

3.5 Convention de gestion et plan de réussite 2013-2014 et 2014-2015

Pour l'année 2013-2014, l'objectif de la convention de gestion était de favoriser le développement de l'élève par de nouvelles approches pédagogiques et comportementales à l'aide de formations, d'échanges pédagogiques, de collaboration au récit national et par l'achat d'applications iPad. La direction estime que les résultats obtenus ont été satisfaisants puisque la formation donnée a généré plusieurs idées intéressantes pour des applications sur le iPad et les enseignements reçus ont pu être réinvestis à d'autres moments de la semaine.

École Bel-Essor - Bilan annuel 2013-2014

Par contre, il demeure encore difficile d'obtenir de l'expertise sur les iPad et un soutien plus spécialisé serait profitable.

Finalement, dans l'élaboration de la convention de gestion 2014-2015, le C.É. a approuvé l'objectif suivant proposé par l'équipe-école :

- Mettre en place des conditions propices au respect des règles d'hygiène et de propreté de l'école pour le bien-être et la sécurité des élèves et du personnel ;

par les moyens suivants :

- Capsules sur la désinfection, les règles d'hygiène et les difficultés rencontrées par la clientèle de l'école
- Rappels de la procédure pour communiquer les bris.

3.6 Plans de lutte contre l'intimidation 2012-2013 et 2013-2014

Les résultats du plan de lutte contre l'intimidation de 2012-2013 ont été rendus publics au cours de l'année 2013-2014 et sans grande surprise, il n'y a pas eu de recours à des activités particulières auprès des élèves pour les sensibiliser à l'intimidation pas plus qu'il n'y ait eu d'élèves suspendus pour cause d'intimidation.

Mêmes résultats pour l'année 2013-2014 avec tout de même la recommandation d'acheter des talkies-walkies de meilleure qualité pour faciliter l'entraide lorsque certaines problématiques surviennent.

3.7 Budget révisé 2013-2014

Le budget révisé de 3 13 ,480 \$ pour l'année 2013-2014 a été présenté par Madame Sauvé lors de l'assemblée du 15 janvier 2014 et a été adopté *de facto* par le C.É.

3.8 Budget annuel 2014-2015

En préparation de l'année scolaire à venir, le C.É. a approuvé le budget annuel de 3 265 290 \$ proposé par la direction de l'école en juin 2014.

3.9 Activités éducatives

Le C.É. a autorisé toutes les demandes d'activités éducatives faites par les enseignants.

3.10 Stationnement

Devant le manque d'espaces de stationnement pour les véhicules adaptés des parents qui transportent leur enfant à l'école, la direction a fait une demande à la commission scolaire

École Bel-Essor - Bilan annuel 2013-2014

pour mettre en place un espace de stationnement pour handicapé avec une rampe d'accès sur le stationnement du côté ouest. Les travaux ont eu lieu durant l'été 2014.

Par ailleurs, la compagnie qui possède l'immeuble commercial en face de l'école a approché Madame Sauvé pour payer l'agrandissement du stationnement de l'école en retour de quoi, la commission scolaire leur cèderait un certain nombre d'espaces de stationnement. La commission scolaire a donné son accord pour qu'une étude de faisabilité soit faite aux frais de l'autre compagnie.

3.11 Restructuration des différents quartiers de l'école

Avec un changement noté au niveau du type d'handicap des d'élèves au fil des ans, l'école a dû revoir sa structure de classes existante afin de favoriser une répartition différente des élèves pour ainsi faciliter l'intégration, le développement et la cohabitation des élèves et répondre davantage à leurs besoins qui ont quelque peu changés durant les dernières années. Dorénavant, les quartiers porteront tous le nom d'une espèce d'oiseau, en lien même avec le nom de l'école "Bel-**ESSOR**". Ainsi, les quartiers suivants verront le jour en 2014-2015 :

- Élèves des classes préscolaires : les Chouettes
- Élèves des classes de déficiences motrices : les Colibris
- Élèves des classes de TSA : les Hirondelles
- Élèves des classes de déficience sévère/profonde : Les Mésanges
- Élèves des classes de déficience moyenne : les Sittelles

4. CONCLUSION

Ayant toujours au centre de ses préoccupations le développement du plein potentiel des élèves de Bel-Essor ainsi que leur épanouissement, le C.É. a cette année poursuivi des actions et réflexions assurant le maintien des services de qualité et l'amélioration de ceux-ci lorsque nécessaire. Bien que cette année 2013-2014 fut remplie de nombreux dossiers à traiter, le C.É. peut être fier de son implication et de ses accomplissements. Les succès reposent sur la précieuse implication de chacun de ses membres.

C'est sur cette note de maintien de la qualité des services et d'avancement des dossiers préoccupants que le C.É. conclut ses travaux de l'année 2013-2014 avec fierté et élan pour l'année à suivre.